

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2008

---

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 83

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 36 de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'arriéré des faits de trente ans est arbitraire.